

1. Le programme d'actions du CNIG

À partir de ses objectifs généraux, le Conseil national de l'information géographique décline son programme d'actions triennal glissant selon les neuf axes de travail suivant :

1. l'infrastructure française de données géographiques (IFDG) (y compris la coordination interministérielle et celles des ministères),
2. les référentiels,
3. les aspects européens et internationaux,
4. le développement de l'information géographique,
5. La formation et la recherche,
6. l'animation locale de l'information géographique,
7. la communication, l'information institutionnelle,
8. la réglementation et la normalisation,
9. les améliorations techniques.

Les actions pour les trois années à venir (septembre 2001 à septembre 2004) sont listées dans les paragraphes suivants avec une indication d'un objectif d'échéance lesquels seront validés ultérieurement par les présidents de commission. Une évaluation des moyens humains et financiers nécessaires pour ce programme d'actions est faite dans la section 4. En annexe il est prévu de faire une table de correspondance entre les actions et les forums de travail (voir organigramme du CNIG).

1.1. L'infrastructure française de données géographiques (IFDG)

1.1. activité continue : suivre l'élaboration des schémas directeurs de l'information géographique des principaux ministères utilisateurs (objectif 1-1)

1.2. dès que possible : émettre un avis sur les orientations du contrat d'objectif IGN – État (objectif 1-1)

1.3. 2001-12 : mettre en place un mécanisme permettant d'influer sur les projets en élaboration dans les ministères et au sein de la commission européenne et en débat dans les parlements (objectifs 1-3 et 1-4)

1.4. 2001-12 : analyser les lois récentes dont l'application peut être favorisée par l'existence du RGE (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, loi relative au renforcement de la coopération intercommunale (objectifs 1-2 et 1-3)

1.5. 2002-06 : réaliser une étude préalable de l'IFDG et en déduire un plan d'actions pour sa mise en oeuvre (objectif 1-1)

1.6. 2002-06 : définir des règles (en particulier juridiques) d'échange de données pour les référentiels et les données métier produites par le secteur public et les règles d'accès à ces données (y compris celles ayant un aspect essentiel) par le secteur public et privé (objectif 1-1)

1.7. 2002-12 : faire émerger un processus de commande publique en matière de données géographiques de référence notamment dans le cadre des SIT (objectifs 1-1 et 1-2)

1.8. 2002-12 : mettre en place un inventaire dynamique des éléments de politique nationale relatifs à l'information géographique (objectif 1-3)

1.9. 2003-06 : mettre en place un inventaire dynamique des lois et décrets conditionnant le secteur de l'information géographique (objectifs 1-1 et 1-3)

1.10. 2004-06 : proposer une première formulation claire et unifiée de la politique de la France en matière d'information géographique et proposer des actions complémentaires aux décisions interministérielles du 19 février 2001 (objectif 1-2)

1.2. Les référentiels

- 2.1. 2001-12 : définir la notion de référentiel géographique public national (objectif 1-1)
- 2.2. récurrent : examiner et coordonner le programme pluriannuel de production des référentiels géographiques (objectifs 1-1 et 1-2)
- 2.3. récurrent : émettre des avis sur les dispositifs contractuels liés à la production des référentiels géographiques (objectifs 1-1 et 1-2)
- 2.4. 2001-09 : définir les données de référence nécessaire à la création d'une banque de d'information géographique littoral (objectif 1-2)
- 2.5. 2001-11 : formuler des recommandations en matière de RGE en zone urbaine dense (objectif 1-2)
- 2.6. 2001-11 : formuler des recommandations concernant la composante adresse du RGE (d'abord prévu en mai 2001) (objectif 1-2)
- 2.7. 2001-12 : formuler des recommandations concernant la composante parcellaire du RGE (objectif 1-2)
- 2.8. 2001-12 : rédiger une recommandation sur la version 0 du RGE constitué par le plan d'action de l'intégrateur du RGE (IGN) (objectif 1-2)
- 2.9. 2001-12 : participer à la formulation du référentiel européen en information géographique dans le cadre du projet ETeMII (objectif 1-2)
- 2.10. 2001-12 : préparer l'arrêté sur les précisions des travaux topographiques à grande échelle (objectifs 2 et 4)
- 2.11. 2002-06 : synthétiser les besoins publics en matière de RGE et formuler une version " idéale » du RGE en termes de contenu, de cohérence entre composantes, d'entretien et d'évolution et de conditions d'accès en s'appuyant sur la notion de données servant l'intérêt général (objectif 1-2)
- 2.12. 2002-06 : mettre en place un catalogue (informatisé) des données sur le littoral et organiser le réseau des organismes permettant de l'entretenir (objectif 1-1)
- 2.13. 2002-06 : formuler le besoin en référentiels à moyenne échelle (synthèse départementale et régionale) et à petite échelle (synthèse nationale et européenne et leur cohérence avec le RGE (objectif 1-1)
- 2.14. 2002-06 : étudier le besoin en information géographique de référence pour les zonages réglementaires (objectifs 1-1 et 1-2)
- 2.15. 2003-06 : émettre un avis sur la phase de production pilote de la composante parcellaire (objectif 1-2)

2.16. 2003-12 : émettre un avis sur la programmation de la production de la composante parcellaire du RGE (objectif 1-2)

2.17. 2003-12 : s'informer sur la mise en oeuvre de la procédure de fourniture au service du cadastre des informations du METL sur les permis de construire (objectif 2)

2.18. 2005-06 : contribuer à l'organisation du système de recueil des informations de façon à ce que chaque objet ne donne lieu qu'à une opération de collecte unique quelque soit la composante dans lequel cet objet apparaît (objectif 1-1)

1.3. Les aspects européens et internationaux

- 3.1. activité continue : veiller à l'interopérabilité du RGE avec l'équivalent des pays de l'Union européenne (objectif 1-4)**
- 3.2. activité continue : suivre et contribuer aux travaux d'EUROGI et du GSDI (objectifs 1-1 et 1-4)**
- 3.3. activité continue : suivre comprendre et comparer les travaux des homologues du CNIG et d'AFIGÉO dans les principaux pays d'Europe, au Canada et aux États Unis (tous objectifs)**
- 3.4. 2001-11 : constituer une ébauche de politique étrangère et de stratégie française à l'export en matière d'information géographique et contribuer aux stratégies ministérielles en la matière (objectif 1-3)**
- 3.5. 2001-12 : mettre en place une organisation permettant de mieux assurer la participation française aux travaux d'EUROGI (objectif 1-4)**
- 3.6. 2002-06 : mettre en place un mécanisme de veille des projets de règlements et des programmes de la commission européenne relatifs à l'information géographique (objectif 1-4)**
- 3.7. 2002-06 : mettre en place un mécanisme permettant d'identifier les manifestation et évènements importants de la scène internationale dans le secteur, et d'assurer une bonne représentation de la France dans les instances et conférences internationales ayant trait à l'information géographique (objectifs 1-1 et 1-3)**
- 3.8. 2003-05 : préparer une candidature de la France à la présidence d'EUROGI (objectifs 1-1 et 1-3)**
- 3.9. 2003-06 : participer à la formulation politique européenne de l'information géographique notamment dans le cadre d'EUROGI (projet GINIE), et des programmes spécifiques du 6^{ème} PCRD (objectif 1-4)**

1.4. Le développement du secteur d'activité

- 4.1. récurrent : suivre les activités d'EUROGI et celles des organisations nationales soeurs (AGI au Royaume-Uni, DDGI en Allemagne, Ravi au Pays-Bas, etc.) (objectifs 1-1 et 3)**
- 4.2. récurrent : soutenir l'action d'AFIGÉO dans ce domaine (objectif 3)**
- 4.3. récurrent : suivre et soutenir l'activité de la Commission Européenne en la matière (objectifs 1-4 et 3)**
- 4.4. 2001-09 : proposer les modalités de la mise en place et de l'entretien d'un observatoire du secteur d'activité de l'information géographique incluant**

des indicateurs de développement des applications de valeur ajoutée sur le RGE (objectifs 1-1 et 2)

4.5. 2002-06 : mettre en place les mécanismes d'entretien de l'observatoire du secteur d'activité de l'information géographique (objectif 3)

4.6. 2003-06 : participer à la création de monographie sur les usage de l'information géographique pour des domaines particuliers (cf. celui sur la gouvernance urbaine en vue de la conférence de l'ONU " Habitat II + 5) (objectif 1-1)

1.5. La formation et la recherche

5.1. activité continue : suivre les actions et expérimentations en milieu scolaire et universitaire pour développer l'utilisation pédagogique des NTIC appliquées à l'information géographique (objectifs 3 et 4)

5.2. 2001-10 : stimuler en concertation avec AFIGÉO la participation des acteurs français aux appels à proposition du 5^{ème} PCRD et du programme e-content ciblés sur l'information géographique (objectifs 3 et 4)

5.3. 2001-12 : mettre en place le mécanisme d'entretien du recensement des organismes de formation (initiale et continu) dans le domaine de l'information géographique (objectifs 1-1 et 3)

5.4. 2001-12 : contribuer à la mise en place du réseau de recherche et de développement technologique de l'information géographique et à la mutualisation des moyens de recherche (objectifs 1-1 et 3)

5.5. 2001-12 : mettre en place les mécanismes d'expression des besoins en personnel formés aux techniques de la géomatique et de formalisation des nouveaux métiers de la géomatique (objectifs 1-1 et 3)

5.6. 2002-06 : émettre un avis sur la faisabilité et les modalités pratiques du pôle national de formation de haut niveau en géomatique (objectifs 1-1, 3 et 4)

1.6. L'animation locale de l'information géographique

6.1. récurrent : suivre la diffusion de l'information géographique et des SIG dans les collectivités locales (communes, communautés de communes, conseils généraux et régionaux) et dans les systèmes d'information territoriaux (objectif 2)

6.2. 2001-06 : identifier (avec la DIRE) les besoins en termes d'utilisation d'informations géographiques dans le cadre des SIT, établir un chiffrage prévisionnel et proposer des modalités d'optimisation de valorisation et d'enrichissement de ces informations dans les SIT (objectifs 1-1 et 2)

- 6.3. 2001-12 : reformuler l'arrêté instituant les CDIG, le faire adopter par le Comité interministériel à la réforme de l'État et le faire signer (objectif 2)**
- 6.4. 2001-12 : mettre en place un mécanisme d'animation des échelons locaux de l'information géographique permettant de faire émerger les enjeux locaux de l'information géographique (objectifs 1-1 et 2)**
- 6.5. 2002-06 : étudier les modalités d'accès et de diffusion des données géographiques détenues par les collectivités locales (objectifs 1-1 et 2)**
- 6.6. 2002-06 : mettre en place, en concertation avec la DIRE, un mécanisme de suivi de l'utilisation de l'information géographique dans les SIT et de cristallisation des besoins en termes de RGE (objectifs 1-1 et 2)**
- 6.7. 2003-06 : contribuer à mettre en place dans chaque département un CDIG véritable relais du CNIG dans les départements (objectif 2)**
- 6.8. 2003-06 : mettre en place des conditions de travail opérationnelles avec l'Association des maires de France, l'Association des départements de France et le comité des régions et leur organismes rattachés (objectif 2)**

1.7. La communication et l'information institutionnelle

- 7.1. récurrent : réunir le conseil de l'information géographique en séance plénière et émettre les recommandations nécessaires (objectifs 1-1 et 1-3)
- 7.2. récurrent : faire vivre le site Internet du CNIG, informer le premier cercle et sensibiliser le second et le troisième cercle 1[1] (objectif 1-1)
- 7.3. récurrent : organiser des manifestations sur l'information géographique et participer aux manifestations liées à l'information géographique (objectif 1-1)
- 7.4. 2001-10 : mettre en place un mécanisme de consolidation de l'information mensuelle à diffuser (objectif 1-1)
- 7.5. 2001-12 : faire une étude préalable sur le système d'information géographique nécessaire au secrétariat général du CNIG (objectifs 1-1 et 1-2)
- 7.6. 2001-12 : obtenir l'autonomie du CNIG vis à vis des producteurs de l'information géographique (objectif 1-1)
- 7.7. 2001-12 : réorganiser la bureautique et l'organisation du secrétariat général du CNIG
- 7.8. 2001-12 : aménager et re-penser le site Internet du CNIG en tenant compte de la re-formulation des activités du CNIG, des liens à mettre en place avec les sites gouvernementaux et locaux et avec celui d'EUROGI et en tenant compte des besoins exprimés par les autres axes de travail du CNIG et issus de l'organisation du travail des instances du CNIG
- 7.9. 2001-12 : redéfinir une stratégie d'auto formation des partenaires du CNIG notamment par la production des fiches maîtrises d'ouvrage (objectifs 2, 3 et 4)
- 7.10. 2001-12 : définir une politique de communication du CNIG
- 7.11. 2001-12 : organiser avec la commission européenne un colloque sur l'information géographique et les régions (objectif 2)
- 7.12. 2002-06 : organiser un colloque sur la formation en information géographique
- 7.13. 2002-06 : mettre en place un mécanisme de capitalisation des retours d'expérience sur l'usage opérationnel en France du RGE en particulier et de l'information géographique en général (objectif 1-1)

1.8. La réglementation et la normalisation

8.1. 2001-12 : mettre en place une organisation pérenne de suivi et de contribution aux efforts de normalisation (ISO/TC 211 et CEN/TC287) et de standardisation sectorielle (défense, environnement, route) ou industrielle (Open GIS consortium) dans le domaine de l'information géographique (objectif 1-1)

8.2. 2001-12 : mettre en place le mécanisme d'identification des textes réglementaires d'ordre technique régissant l'activité du domaine de l'information géographique (objectifs 1-1 et 4)

8.3. 2002-06 : identifier les besoins à long terme de normalisation dans le domaine de l'information géographique en France (objectifs 1-1 et 4)

8.4. 2003-06 : préparer et organiser la transition entre EDIGéo et les normes internationales et européennes quand elles seront adoptées. (objectif 1-1 et 4)

1.9. Les améliorations techniques

9.1. toponymie (objectif 4)

1 2001-12 : lancer l'enquête sur la base de données documentaires (sources documentaires disponibles) (mise en place d'un financement pour la réalisation d'une BD exonymique. Constitution d'un réseau de spécialistes régionaux.)

2 2002-3 : mettre en application les recommandations sur l'exonymie (refonte de la plaquette toponymique, première synthèse portant sur les règles d'écritures typographiques.

3 2002-6 : exploiter l'enquête sur la base de données documentaires en vue de la structuration d'un fichier et d'une base de données toponymiques. (étude d'une BD exonymique en relation avec le Québec et les pays de la francophonie)

4 2002-12 : inventorier les bases de données, leur description et la qualité du géoréférencement des bases existantes. (lien entre l'adresse postale et la toponymie : participation aux travaux de révision de la norme expérimentale XP2 10-011)

5 2003-5 : réviser la norme expérimentale XP Z44 -002 Code pour la représentation des normes de pays, étudier l'interconnexion et la fusion des bases de données existantes.

6 2003-12 : préparer des recommandations pour la création de bases de données toponymiques qui soient compatibles entre elles. (spécifications générales sur les règles d'écritures toponymiques y compris la toponymie dialectale)

9.2. gravimétrie (objectif 4)

1 2001-11 : mettre en place le comité de direction chargé de veiller à la mise en oeuvre des recommandations du CNIG, constituer le comité technique, signature le protocole d'accord entre les partenaires concernés par la réalisation d'un réseau gravimétrique et d'un géoïde de référence.

2 2001-12 : effectuer une analyse approfondie des tâches et des moyens nécessaires avec établissement d'un échéancier (affiner notamment les besoins en financement, préparer une fiche pour le CIADT en liaison avec la direction du service public du BRGM).

3 2002-2 : remettre une proposition argumentée et chiffrée aux ministères concernés avant le début des négociations budgétaires pour 2003.

4 2002-6 : créer un comité des utilisateurs qui a pour rôle de constituer un pool d'équipements nationaux et d'associer les utilisateurs au programme d'investissement en matériels, assurer la gestion des matériels.

5 2002-12 : procédure d'achat des matériels

6 2003-2 : réaliser le réseau selon les spécifications du CNIG. Contrôle qualité.

7 2003-12 : démarrer le calculs de géoïdes expérimentaux sur la base des nouvelles données.

9.3. positionnement statique et dynamique (objectif 4)

1 2001 11 : recueillir les besoins des utilisateurs actuels du RGP.

2 2001-12 : inventorier les réseaux GPS permanents existants en France et en Europe. Proposer des recommandations pour l'aménagement du réseau GPS permanent en fonction des évolutions à prévoir.

3 2002-3 : mettre en place une stratégie de communication.

4 2002-12 : mettre à jour l'ouvrage GPS " localisation et navigation », promouvoir l'intérêt scientifique de la technologie GPS pour dynamiser la recherche française : rédaction d'un document et d'un plan d'action.

5 2003-5 : étudier l'évolution du RGP vers le RTK : spécifications sur la diffusion des corrections en temps réel, indications sur le format des corrections, approche de modes de transmission.

6 2003-11 : constituer une base de données qui rassemble l'évaluation des essais en cours et qui sont du domaine public. Réflexion sur la fiabilité des systèmes.

7 2003-12 soutenir le projet GALILEO : participation à des réseaux d'utilisateurs pendant le développement du projet.

9.4. qualité (objectif 4)

- 1 2001-12 : relancer le groupe de travail " qualité » : révision du mandat et de sa composition.**
- 2 2002-1 : étudier le projet de manuel qualité**
- 3 2002-10 : Inventorier les spécifications existantes.**
- 4 2003-12 : proposer des recommandations en matière de contrôle qualité. établir un cahier des charges type.**

[1] le premier cercle du CNIG est formé des 35 membres du conseil et des 600 acteurs dans les forums de travail. Le second cercle est formé par les membres de la communauté de l'information géographique qui ont entendu parler du CNIG, le troisième cercle est formé par les nouveaux entrants du secteur de l'information géographique.